

COMMUNIQUE PRESSE

Le 14 décembre 2015,

La COP21 : une préoccupation locale !

Annemasse Agglo et la CCI Haute-Savoie n'ont pas attendu la COP21 pour prêter attention à l'environnement !

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France a accueilli et présidé la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 : la COP21. Cette convention a abouti à un accord international sur le climat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les populations qui subissent les conséquences des changements climatiques.

Le succès de la COP21 dépend aussi des entreprises ! C'est pourquoi, la CCI Haute-Savoie œuvre auprès des entreprises et des collectivités territoriales pour les aider à lutter contre le gaspillage d'énergie et transformer durablement les pratiques au quotidien et ce, depuis plus de dix ans.

Récemment lauréate des appels à projets nationaux « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et « Ville respirable en 5 ans », Annemasse Agglo, s'était lancée dès 2012 dans la formalisation d'un Plan Climat Air Energie. Concernant la sphère des acteurs économiques, la collectivité a développé un volet « pack rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises ». Ce volet a pour objectif de contribuer à :

- la rénovation des bâtiments existants pour les adapter aux besoins de l'activité,
- l'amélioration globale de la performance énergétique des bâtiments et des process industriels,
- l'amélioration de la compétitivité du tissu économique pour l'adapter au coût de plus en plus élevé de l'énergie,
- la qualité de la desserte énergétique des zones d'activités.

Annemasse Agglo a pris le parti d'encourager la mutualisation entre entreprises et de prioriser les plus énergivores.

La CCI Haute-Savoie met en œuvre depuis plusieurs années, en partenariat avec l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et depuis 2015 avec EDF, un programme d'actions « Environnement » en direction des entreprises.

Annemasse Agglo et la CCI Haute-Savoie collaborent pour proposer des « Visites énergie » aux entreprises du territoire de l'Agglomération. Cette opération est relayée auprès des entreprises par la **MED 74 (Maison de l'Economie Développement)**.

Lors de cette « Visite énergie » un conseiller CCI, spécialiste des problématiques environnementales, établit un état des lieux des pratiques énergétiques de l'entreprise et lui apporte des préconisations concrètes d'actions à mettre en place (Voir en annexe les détails de cette prestation ou la découvrir au travers de [témoignages d'entreprises en vidéo](#)).

Entre 2011 et 2014, plus de **600** visites énergie ont été réalisées par les CCI de Rhône-Alpes dont **139** par la CCI Haute-Savoie.

80% des entreprises qui bénéficient de la visite énergie ont moins de 50 salariés, près de 2/3 des entreprises ont engagé des investissements sur du matériel à l'issue de cette visite et plus de la moitié d'entre elles des changements de comportement et des actions de sensibilisation du personnel.

Dix entreprises de l'agglomération se sont déjà engagées dans le programme.

La traduction opérationnelle de cette convention est intervenue en début d'année avec la visite d'une première entreprise à Ville-La-Grand. Actuellement, sur ce secteur géographique, la CCI Haute-Savoie travaille avec une entreprise d'agro-alimentaire et deux boulangeries et 6 autres entreprises feront l'objet d'une visite énergie d'ici la fin de l'année 2015.

CONTACTS PRESSE :

CCI Haute-Savoie

Magali SERRANO

04 50 33 72 87

presse@haute-savoie.cci.fr

www.haute-savoie.cci.fr



ANNEXE - Fiche descriptive de la prestation CCI « Visite Energie »

 OBJECTIFS	<p>Rationaliser les dépenses énergétiques de votre entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">• En réalisant un état des lieux• En identifiant les bonnes pratiques• En définissant les premières actions concrètes à mettre en place
 DÉROULEMENT	<p>Après avoir pris rendez-vous auprès d'un conseiller CCI et avoir fourni les documents préparatoires selon une liste pré-établie :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Examen par un conseiller CCI des documents fournis par vos soins2. Visite du site et entretien, par un conseiller CCI, pour établir un état des lieux sur l'énergie3. Travail de synthèse et de recherche mené par le conseiller CCI4. Restitution orale des conclusions et remise d'un rapport de synthèse précisant les pistes d'amélioration à envisager
 DURÉE	<p>Au maximum 1,5 mois entre la visite de votre entreprise (3 heures) et le rendez-vous de restitution des conclusions (2 heures)</p>
 LIVRABLES	<p>A l'issue de la prestation, un rapport de synthèse (assorti de documents annexes si nécessaire) vous est remis. Ce rapport comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• une évaluation de la situation de l'entreprise vis à vis des usages énergétiques (chauffage, climatisation, éclairage...)• un plan d'actions• des préconisations complémentaires
 PRIX	<p>Gratuit Prestation prise en charge par la CCI et ses partenaires</p>
 AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none">• Une sensibilisation globale à l'efficacité énergétique• Une meilleure maîtrise de vos dépenses énergétiques
 ATOUTS	<p>Possibilité d'accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations</p>
 PARTENAIRES	

La présente fiche est remise à titre d'information et constitue un descriptif technique de la prestation qui sera fournie par la CCI Haute-Savoie. Elle constitue un accessoire aux conditions générales de vente qui seules régissent les rapports entre la CCI Haute-Savoie et son client, et dont de vente, que la CCI Haute-Savoie est soumise à une obligation de moyen, excluant que le client puisse invoquer, au vu de la prestation qui lui sera fournie, une obligation de résultat. L'applicabilité prévaut sur celle des clauses et conditions de la présente fiche. Il est rappelé, conformément aux conditions générales.

Plus d'informations sur les actions de la CCI Haute-Savoie en faveur de l'environnement : www.haute-savoie.cci.fr , rubrique [Développement de votre entreprise](#) > [Agir durablement - Environnement](#)